

Question orales

J'estime que le point soulevé par le député est valable dans une certaine mesure, mais que la présidence doit avoir une certaine latitude pour interpréter les règlements et c'est ce que j'ai essayé de faire, de tenir compte du point de vue exprimé par le député et qui a une certaine valeur et du point de vue que le secrétaire parlementaire va maintenant exprimer dans sa question de privilège.

M. Cafik: Monsieur l'Orateur, je vous remercie beaucoup des commentaires que vous avez faits à cet égard, mais ce que je tenais à faire remarquer, c'est qu'à titre de député, j'ai des électeurs à représenter. J'ai l'intention de le faire et je ne me laisserai pas intimider par qui que ce soit à la Chambre qui essaierait de m'empêcher de m'acquitter de cette responsabilité.

Des voix: Bravo!

M. Cafik: La deuxième chose que je voulais dire c'est que j'espère que les députés de l'opposition officielle vont au moins tâcher d'avoir de la suite dans les idées à cet égard, car certains se rendent compte à la Chambre que des députés de ce côté croient que les secrétaires parlementaires ne devraient pas répondre aux questions alors que d'autres députés pensent que nous ne devrions pas en poser. Le fait est pourtant que le Règlement nous permet de faire les deux pourvu, me semble-t-il, que le secrétaire parlementaire ne pose pas de questions à son propre ministre ce qui constituerait, à mon sens, un véritable abus. Je crois que j'ai le droit comme n'importe qui d'autre, de poser des questions à quiconque à la Chambre occupe un poste responsable sur n'importe quel sujet intéressant les gens que je représente et je n'hésiterai pas à le faire.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député du Yukon a présenté son point et le député d'Ontario a soulevé la question de privilège. Je doute que je puisse tolérer que cela dégénère en débat. Je reconnais la validité et l'intérêt des points de vue des députés d'Ontario et du Yukon. Je ne crois pas qu'il y ait une solution facile, mais je vais tenter de considérer les deux aspects du problème.

M. Nielsen: Monsieur l'Orateur, j'interviens à la suite de remarques personnelles de la présidence. Je suis certain que si la présidence m'avait écouté attentivement, elle aurait compris que je ne proposais pas, comme le confirmera le compte rendu, que la période des questions soit réservée à l'opposition. J'ai dit que la période des questions a pour but de permettre surtout à l'opposition...

Des voix: Oh, oh!

[M. l'Orateur.]

M. Nielsen: ... mais aussi à tous les députés, de poser des questions au cabinet. Je n'ai certes jamais dit qu'il fallait réserver la période des questions à l'opposition.

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député a soulevé la question de privilège. Nous avons déjà perdu dix minutes avec ces prétendues questions de privilège. Je signale que le député de Brandon-Souris attendait hier l'occasion de poser une question. Le député de Greenwood avait la parole avant que l'on soulève la première question de privilège. On pourrait donc permettre au député de poser sa question; puis, avec votre consentement, la présidence donnera la parole au député de Brandon-Souris qui, je le répète, a été empêché hier par la fin de la période des questions.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT QUANT À LA PARTICIPATION DU CANADA AUX TRAVAUX DE LA COMMISSION INTERNATIONALE AU LAOS

M. Andrew Brewin (Greenwood): Monsieur l'Orateur, ma question ne prête pas à la controverse. Elle s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures que l'on n'a pas tellement interrogé aujourd'hui. Le gouvernement canadien a-t-il menacé ou envisagé de se retirer de la Commission internationale de contrôle au Laos si certaines conditions ne sont pas remplies? Si oui, quelles sont ces conditions?

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, nous n'avons pas menacé de nous retirer de la Commission internationale de contrôle au Laos. Voici ce que nous avons fait plutôt. Le 13 mars nous avons avisé le gouvernement laotien, de même que les coprésidents de la Conférence de Genève de 1962, ainsi que tous les autres intéressés, que nous proposons l'ajournement sine die de la Commission du Laos au cours d'une réunion que nous avons sollicitée à cette fin.

* * *

LES POSTES

L'ÉCART ENTRE LES SALAIRES DES PRÉPOSÉS AU CODAGE ET DES TRIEURS—DEMANDE D'INTERVENTION DU GOUVERNEMENT DANS L'AFFAIRE DE BOYCOTTAGE

L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris): Monsieur l'Orateur, ma question s'adressait au ministre des Postes, mais il semble avoir disparu. Étant donné que j'ai mis autant de temps à poser cette question qu'il en faut au ministère des Postes pour livrer le courrier, je pourrais peut-être l'adresser au président du Conseil privé qui est chargé de maintenir de bonnes relations dans la Fonction publique. Comme l'Union des employés des Postes a lancé un boycottage du code postal pour protester contre l'écart entre les échelles de salaires des préposés au codage et des trieurs, le président du Conseil du Trésor examinerait-il cette politique, afin d'uniformiser ces deux catégories d'emplois avant que notre malheureux service postal ne s'effondre complètement?